

Adrien-Gamache	Jason-Yves Caron-Michaud	Gérard-Filion	Ida Francœur
André-Laurendeau	Jean Beaulieu	Guillaume-Vignal	ABSENT
Antoine-Brossard	Reine Bombo	Hubert-Perron	Rezika Ikene
Armand-Racicot	ABSENT	Jacques-Ouellette	Isabelle Boutin (s)
Bel-Essor	Nicolas Brosseau	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bourgeois-Champagnat	Sheila Ellien	Joseph-De Sérigny	AUCUN
Carillon	Tyna Phaneuf	Lajeunesse	Héloïse Mackay
Charles-Bruneau	Fernand Wong	Laurent-Benoît	À VENIR
Charles-LeMoynes	ABSENT	Lionel-Groulx	Eddy Rakotomalala
Christ-Roi	Nicola Grenon Lyne Auger (s)	Marie-Victorin (Brossard)	Céline Morellon
Curé-Lequin	Éric Gendron	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	Marie-Christelle Dufour (s)	Maurice-L.-Duplessis	Marie Legault
De La Mosaïque	Danny Hill	Mgr.A.-M.-Parent	ABSENT
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Monseigneur-Forget	ABSENT
De Maricourt	Stéphane Riopel	Paul Chagnon	ABSENT
De Normandie	ABSENT	Paul-De Maricourt	Valérie Bourgie
Des Mille-Fleurs	Philippe Duhaime	Pierre-D'Iberville	Sarra Atti
Des Petits Explorateurs	Mathieu Desrosiers (s)	Pierre-Laporte	Soizic Blanchard
Des Quatre-Saisons	ABSENT	Prévile	ABSENT
Des Saints-Anges	ABSENT	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Jardin-Bienville	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	ABSENT
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Longueuil)	ABSENT
Marcelle-Gauvreau	ABSENT	Saint-Jean-Baptiste	ABSENT
Éc. int. de Greenfield Park	Hélène Garon	Saint-Joseph	Christine Poisson (s)
Éc. int. du Vieux-Longueuil	Stéphane Meikle	Saint-Jude	AUCUN
Éc. int. Lucille-Teasdale	Nora Hank Hélène Garon (s)	Saint-Laurent	Olivier Coulombe
Éc. prim. à vocation sportive	Claudiel Picard-Roy	Saint-Romain	ABSENT
É. régionale du Vent-Nouveau	AUCUN	Samuel-De Champlain	Abdelhakim Ouaz
Éc. secondaire de l'Agora	AUCUN	Tourterelle	Caroline Ménard
Éc. secondaire Saint-Edmond	AUCUN	Personnel	
Éc. spécialisée des Remparts	AUCUN	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Félix-Leclerc	Mathieu Tremblay	Autres participants	
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Directrice générale adjointe	Sylvie Caron
Gentilly	ABSENT	Directeur, service de l'Organisation et du Transport scolaire	Patrick Cavanagh
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Directrice adjointe, service des Ressources éducatives	Stéphanie Desmarais
Georges-P. Vanier	Sylvain Pouliot		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 25, le quorum est constaté.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE SORTANTE / MOT DE BIENVENUE

Page Facebook de la présidence du CP. La présidente M^{me} Ida Francoeur présente les balises de la nouvelle page Facebook ouverte pour la et les prochaines présidences du comité de parents de la CSMV :

À propos de la page Facebook pour la présidence du comité de parents de la CSMV.

Cette page se veut un outil pour la présidence du comité de parents (CP) de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV). Elle doit uniquement être utilisée pour créer des liens et ponts rapidement entre la présidence et toute personne pertinente pour le CP.

Cette page est exclusivement gérée par la présidence. La présidence, en utilisant son jugement, peut décider de donner une couleur à la page durant son mandat en ajoutant photos, citations et autres, tant que le côté informel de la page est conservé (photos personnelles, d'enfants et de familles ne sont pas permises).

Cette page n'est pas la page officielle du CP. Toute information au sujet des écoles, de la CSMV ou sur tout autre sujet concernant le CP envoyée à la page de la présidence sera automatiquement transférée à la page officielle du CP et la présidence s'engage à ne partager une information officielle que si celle-ci est déjà partagée sur la page officielle du CP.

Cette page n'est pas un canal de plaintes. La présidence s'engage à ne recevoir aucune plainte ni doléance à partir de cette page. Tout intervenant qui passera par cette page pour présenter une plainte ou une doléance au CP recevra un court message lui indiquant les deux canaux mis à sa disposition pour formuler ladite plainte, doléance ou demande, soit la CSMV ou l'adresse courriel du CP.

La présidence s'engage à utiliser son bon jugement et à ne pas publier de blague, d'opinion politique, de publicité et toujours y véhiculer des valeurs telles que la générosité, l'empathie, l'amour, la tolérance, le partage, la persévérance et la collaboration.

En tout temps, si la présidence contrevient à ces règles, le CP pourra exiger l'arrêt de l'usage de la page ou son annulation.

Souper des représentants. M^{me} Francoeur mentionne que le CP est dans l'indécision face à la tenue d'un souper pour le comité. Comme le temps manquera pour tenir un vote à main levée, la présidente fera parvenir un mini-sondage aux représentants avec les trois choix qui s'offrent à eux soit : 1. Un buffet que l'on fait venir à la commission scolaire; 2. Un *potluck*, tout le monde apporte un petit quelque chose; 3. Un souper à la nouvelle école d'hôtellerie. Les réponses seront comptabilisées et le résultat donné au à la rencontre de décembre.

Demande d'entrevue. L'exécutif a reçu une demande par courriel d'une journaliste de Radio-Canada pour interroger un parent qui avait retiré son enfant de l'école alternative. La présidente souligne qu'il est très déconseillé de s'adresser à des journalistes en précisant qu'il pourrait s'agir d'une campagne « anti-école alternative ».

Enquête sur les campagnes de financement dans les écoles publiques. Les membres de la FCPQ sont invités à participer à une enquête de la Coalition Poids sur les campagnes de financement menées dans les écoles publiques. La présidente prendra le nom des représentants intéressés à répondre au sondage à la pause. Le sondage se tient jusqu'au 30 novembre.

Distinctions reconnaissance de la FCPQ. La FCPQ reconnaît un bénévole de chaque commission scolaire à chaque année lors de son prix *Distinctions reconnaissance*. L'exécutif du CP invite donc les représentants à leur présenter un bénévole de leur école, digne de mention. Le CP de la CSMV honorera toutes les candidatures reçues, mais une seule sera envoyée à la FCPQ. Comme le comité de parents a jusqu'au 30 mars pour présenter un candidat à la FCPQ, l'exécutif conviendra d'une date pour permettre aux représentants d'envoyer le nom de leur bénévole,

afin qu'on les reconnaisse au CP préalablement. Un petit descriptif de l'engagement bénévole de la personne est nécessaire. Le formulaire sera envoyé dans les prochaines semaines.

Formation CP de la FCPQ. La prochaine formation de la FCPQ sur les comités de parents sera présentée à la prochaine rencontre du CP, le 17 décembre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N° CP-20181126-01

Sous la proposition de M. Nicola Grenon, appuyé par M. Sylvain Pouliot, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout de point 7.1 *Aménagement des cours d'école*;
- Ajout des points 8 *Plénière*, 8.1 *POS Sacré-Cœur*, 8.2 *Calendriers scolaires*;
- Décalage des autres points.

Adoptée à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

La directrice adjointe de la direction générale de la CSMV, M^{me} Sylvie Caron, invite M. Patrick Cavanagh, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire, à présenter les points *POS Greenfield-Park* et *PTRDI* et M^{me} Stéphanie Desmarais, directrice adjointe au Service des ressources éducatives, à présenter le point *Cours d'éducation à la sexualité*.

4.1 POS-Greenfield Park

M. Patrick Cavanagh présente le contexte actuel des écoles Pierre-Laporte et Lajeunesse qui desservent actuellement tout le secteur de Greenfield Park.

- Il y a actuellement cinq locaux dans des installations modulaires temporaires à l'école Pierre-Laporte ce qui lui permet d'accueillir cette année un total de 647 élèves;
- Les résidents du vieux Greenfield Park demandent depuis plusieurs années d'obtenir une école primaire de marcheurs;
- Une bâtisse située sur la rue Springfield, dans le secteur du vieux Greenfield Park, sera vacante dès la rentrée 2019, en raison du déménagement de l'école secondaire de l'Agora dans un nouveau bâtiment;
- Située à proximité du vieux Greenfield Park, dans le secteur de LeMoyne, l'école primaire Lajeunesse est actuellement en surpopulation. Cette année, 314 élèves fréquentent l'école et 37 de ses élèves ont dû être déplacés à cause d'un surplus;
- La CSMV propose de faire de la bâtisse située sur la rue Springfield une école préscolaire et primaire et ainsi doter le vieux Greenfield Park d'une école de secteur (marcheurs);
- Dans cette nouvelle école du vieux Greenfield Park, il y aura 22 locaux disponibles dès 2019-2020. Neuf locaux pourront être ajoutés l'année suivante, à la suite de travaux à réaliser;
- En donnant un territoire dédié à cette nouvelle école du vieux Greenfield Park, il est convenu de revoir, par le fait même, celui des écoles Pierre-Laporte et Lajeunesse;
- Aucun projet domiciliaire n'est annoncé par la Ville dans ce secteur

M. Cavanagh présente les trois hypothèses en consultation pour un redécoupage de territoire pour une nouvelle école qui sera construite dans le vieux Greenfield Park :

Hypothèse A : Délimitation des secteurs de la nouvelle école du vieux Greenfield Park et de l'école Lajeunesse par le boulevard Churchill;

Hypothèse B : Délimitation des secteurs de la nouvelle école du vieux Greenfield Park et de l'école Lajeunesse par la rue King-Edward;

Hypothèse C : Délimitation des secteurs de la nouvelle école du vieux Greenfield Park et de l'école Lajeunesse par la route 116, au nord, et par le chemin Saint-Charles, au sud.

On suggère de présenter les informations pertinentes au tableau la prochaine fois car c'est petit. L'exécutif se chargera également de retourner la présentation en format plus grand.

Il suffit de faire une demande choix-école pour conserver les fratries ensemble.

L'opinion des CÉ concernés sera connue plus tard.

Des représentants soulignent que les élèves de ville LeMoynes fréquentent historiquement l'école Lajeunesse.

On demande quel pourcentage d'élèves sera transportés dans chacune des hypothèses. L'hypothèse A a moins bien été analysée parce qu'elle semble moins viable pour l'organisation scolaire, il n'y a donc pas de prévision pour cette réponse. Avec l'hypothèse B, une vingtaine d'élèves transportés, soit environ quatre pourcents. La durée moyenne du trajet est d'environ 10 minutes. Avec l'hypothèse C, il n'y aurait pas de transport, tous les élèves seraient marcheurs.

Le CP doit rendre sa recommandation au mois de janvier.

4.2 PTRDI 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022

Le plan de répartition des immeubles (PTRDI) est présenté chaque année, pour les trois années suivantes. Les changements sont présentés en gris. Ce document a avantage à être vérifié par le plus grand nombre de yeux possibles car il comporte plusieurs données, et est très aride. On retrouve maintenant la nouvelle école hôtelière dans le PTRDI. On rappelle que les locaux des classes modulaires ne sont pas comptabilisés dans ce document puisque ce sont des installations temporaires. Comme le PTRDI est revu à chaque année, cela n'engage pas les différents POS.

Les demandes d'agrandissements autorisées annoncées pour 2020 ne sont pas visibles. Quelques erreurs sont soulevées par les représentants. La direction générale en prend note, le tableau sera ajusté en conséquence.

Les protocoles de sécurité sont adaptés selon les modifications apportées aux locaux.

4.3 Cours d'éducation à la sexualité

M^{me} Stéphanie Desmarais, directrice adjointe au service des ressources éducatives de la CSMV, présente ce point.

Les cours d'éducation à la sexualité seront offerts à l'ensemble des élèves du Québec, de la maternelle au secondaire 5, à partir de janvier. Revoici le lien vers le Tableau synthèse du MEES : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/EDUC-Apprentissages-Sexualite-TableauSynthese.pdf

M^{me} Desmarais soulève la logique dans la progression des thématiques abordées. Dans le temps, les thématiques seront répétées tout au long du cursus scolaire des élèves.

Le MEES a développé un contenu précis et des suggestions d'activités pour chaque année scolaire. De la documentation à l'intention des parents sera diffusée à partir des écoles en janvier. Un feuillet recto-verso, pour les parents d'élèves de la maternelle au secondaire 5, précise ce que le ministère demande. Les écoles doivent informer les parents des activités formelles. Les parents seront au courant de la planification quelques semaines avant la tenue de l'activité. Les directions d'école doivent présenter la planification à leur CÉ. Il s'agit d'un outil précieux. Ces cours sont basés sur le développement psychosocial des enfants et non sur les croyances religieuses.

Depuis le début de l'automne 2018, M^{me} Lyne Dufresne, sexologue et nouvelle agente de développement pour la CSMV, travaille avec l'ensemble des écoles pour les préparer à vivre l'implantation du programme. Elle a accompagné les écoles afin de broser le portrait de leur situation. Ce n'est effectivement pas tous les enseignants qui sont à l'aise pour parler de sexualité. Des agents pivots se sont portés volontaires dans chaque école pour porter le dossier, en lien avec M^{me} Dufresne, et transmettre les informations au reste du personnel enseignant de l'école.

Le MEES réinvite à la [collaboration école-famille](#) pour l'éducation à la sexualité.

Les parents pourront faire des demandes d'exemption pour seulement deux motifs : 1- Évoquer un tort psychologique ou 2- Atteinte à la liberté ou à un droit fondamental garanti par la charte canadienne et québécoise. Les parents qui émettent une réticence seront invités à une rencontre individuelle avec la direction. Ils seront ensuite invités à remplir une demande écrite. Il y aura vérification du caractère sérieux de la demande. Une décision sera finalement rendue. Le secrétariat général accompagnera les directions dans leur décision.

À partir de l'hiver 2019, il y aura implantation des contenus à raison de 5 à 15 heures par année. Il n'y a pas d'heures prescrites et le cours ne se retrouvera pas dans la grille-matière. Il y a une grande souplesse dans l'élaboration de ce cours. La sexualité sera abordée de façon naturelle, dans des contenus déjà présentés. Les adultes doivent faire la différence entre l'éducation à la sexualité et l'éducation à la sexualité génitale. Il y aura des ajustements par rapport aux groupes.

La CSVM se joint au MEES et souhaite le maintien de la bonne collaboration entre les équipes d'enseignants et les familles.

La représentante de Maurice-L.-Duplessis demande comment sera présenté le contenu pour les élèves des classes spécialisées. Les ressources éducatives ont pensé à un accompagnement particulier. Le MEES proposera aussi des ajustements des activités pour les clientèles spécialisées et différents outils seront mis à leur disposition. On répond la même chose à la représentante de l'école Jacques-Ouellette : le matériel sera ajusté pour les élèves non-voyants. Pour ce qui est des élèves de classes spécialisée du secondaire, il y aura des sous-groupes de besoins, surtout pour les adolescents.

La représentante de Tourterelle s'interroge à propos de la lourdeur pour les exemptions. M^{me} Desmarais rappelle l'importance de la collaboration entre les équipes-écoles et les familles et affirme que les deux types d'exemptions seront traitées de façon distincte. C'est le MEES qui a décidé de ces exemptions. Par exemple, pour le motif démontrant un tort psychologique, les écoles seront bien entendu conciliantes et accommodantes. Il ne pourra pas s'agir que de malaises. Le respect sera de mise pour que tout soit le plus harmonieux possible. Ces situations seront abordées avec le plus grand respect.

Le représentant de Christ-Roi demande si le MEES a offert des balises claires ou c'est selon l'interprétation de la CSMV de la charte, pour les demandes d'exemption relevant des accommodements raisonnables. Le service des ressources éducatives travaille de pair avec les avocats du secrétariat général. Chaque demande sera traitée individuellement.

La représentante de l'École internationale de Greenfield Park aimerait prendre connaissance des différents documents qui seront envoyés aux parents. Effectivement, les parents recevront uniquement la documentation selon le niveau de leur enfant. Mais il sera suggéré aux écoles de déposer les documents sur leur site Internet pour les parents qui aimeraient voir ce qui est traité pour les autres niveaux.

Le représentant de Samuel-De Champlain s'interroge sur la motivation de débiter ces cours en janvier plutôt qu'en septembre prochain. C'est le MEES qui a imposé le début des cours en janvier. Il demande ensuite qui offrira le cours. On lui répond que la responsabilité revient à l'enseignant titulaire. Mais rien n'empêcherait un titulaire, moins à l'aise avec certains thèmes, de demander à un collègue de prendre en charge la présentation. Cela se fera dans le respect des élèves mais aussi du corps professoral.

Le représentant de Saint-Laurent s'interroge sur le fonctionnement des exemptions. Comment seront-elles gérées, alors que le contenu sera « fondu » avec les autres matières? Le MEES oblige à rendre compte des activités tenues. Mais quand ce sont des interventions spontanées, il sera effectivement plus difficile de faire valoir les exemptions. Il y aura certainement quelques ajustements à faire dans les premiers mois d'exercice. Cependant, M^{me} Desmarais soutient que si le MEES intègre un nouveau cours au cursus, c'est pour le bien fondé de tous les élèves et que les exemptions accordées devraient être exceptionnelles.

La substitut de l'école Christ-Roi demande si beaucoup de parents ont été exemptés des cours d'Éthique et culture religieuse. La direction générale n'a pas la réponse précise.

La substitut de Lajeunesse demande à qui reviendra la tâche de cet enseignement au secondaire. Certaines équipes ont choisi les profs d'éthique et culture religieuse pour enseigner, mais des enseignants de n'importe quelle matière pourrait l'enseigner.

Le représentant d'Adrien-Gamache demande dans quel domaine d'apprentissage du Programme de formation de l'école québécoise se situe le cours. Les liens sont faits avec le domaine du Développement de la personne.

Le représentant de l'école primaire à vocation sportive suggère un autre nom au M^{EE}S pour le cours d'éducation à la sexualité : Estime de soi en situation intime.

La représentante de Jacques-Rousseau s'informe sur la formation du personnel. Les formations du personnel par les enseignants porteurs du dossier sont en cours. Et les partenaires continueront leurs interventions.

La représentante de Pierre-D'Iberville s'interroge sur les idées des sujets abordés et du temps accordé. Comme la planification est laissée aux écoles, le service des ressources éducatives ne peut répondre à cette question.

La représentante d'Hubert-Perron demande à la direction générale si elle prévoit recevoir plusieurs demandes d'exemption. Des écoles ont déjà réagi, mais on ne peut pas chiffrer encore. Elle demande également comment sera présenté le cours aux classes-cycle. La direction n'a pas la réponse exacte mais cette question a été soulevée, l'idée étant de ne pas surcharger les élèves. On précise cependant que le contenu des élèves du degré supérieur ne sera pas présenté aux élèves du degré inférieur.

Le représentant de Charles-Bruneau regrette que les informations n'aient pas été diffusées dans tous les CÉ, ou auprès de tous les parents. Il n'y a pas eu d'indications de la direction générale.

M^{me} Desmarais propose qu'une formation destinée aux parents soit offerte par l'agente de développement.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

POS SACRÉ-CŒUR

Le représentant de l'école primaire à vocation sportive se questionne sur le redécoupage du secteur après l'adoption d'une hypothèse.

Le représentant d'Adrien-Gamache veut connaître le taux de croissance de l'école Adrien-Gamache qui compose avec sept locaux dans des unités modulaires temporaires depuis quelques années. Pour 2022-2023, on prévoit un déficit de locaux malgré l'ouverture de locaux dans le secteur Sacré-Cœur. Le même scénario est prévu pour l'école Tournesol. L'Organisation scolaire prévoit 22 élèves de plus d'ici 2021-2022 pour l'école Adrien-Gamache. Le représentant demande également s'il y a une mise en forme pour une hypothèse C. L'Organisation scolaire lui répond que les deux hypothèses en consultation sont les deux hypothèses qui ont été présentées à la dernière rencontre. Si une troisième hypothèse est souhaitée, le représentant est invité à s'adresser au Secrétariat général pour avoir un formulaire qui lui permettrait de le faire.

Le représentant de l'école De Maricourt demande si une solution ou un redécoupage est envisagé pour palier la surpopulation de l'école. Il y a actuellement une consultation pour un redécoupage dans Saint-Hubert. Il y a

également une demande déposée au MEES pour construire une nouvelle école dans Saint-Hubert sur un terrain qui appartient à la CSMV qui entraînera aussi un redécoupage.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020

Le représentant d'André-Laurendeau demande pourquoi on retrouve des journées pédagogiques en plein milieu de semaine. Ces journées sont conventionnées.

La représentante de l'école Paul-De Maricourt demande, comme les équipes écoles choisissent deux journées pédagogiques mobiles et deux journées pédagogiques forces majeures, si le calendrier est élaboré en pensant à ces quatre journées à placer par les équipes-écoles. On proposera à la CSMV de présenter des pédagogiques les lundis et vendredis seulement et les écoles qui souhaitent placer leur mobiles ou forces majeures les mercredis pourront alors le faire.

La représentante de Pierre-D'Iberville demande s'il est pensable de mettre une semaine de relâche en novembre. La direction soutient que cela serait à discuter avec les différentes instances, notamment syndicales, mais non impossible.

Le représentant de Georges-P.-Vanier demande s'il est prévu d'intégrer une pédagogique pour les élections à date fixe. Elle sera incluse dans le prochain calendrier.

La représentante de Tourterelle demande qu'on inclut les clauses des conventions qui doivent être respectées. Les voici :

Selon le document de présentation de dossier de la CSMV, les projets de calendriers scolaires 2019-2020 sont présentés en tenant compte des dispositions prévues aux clauses 8-4.01 et 8-4.02 de la convention collective du personnel enseignant :

8-4.01 (clause nationale) :

- *L'année de travail du personnel enseignant comporte 200 jours de travail distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant à moins d'entente différente entre la Commission scolaire et le syndicat;*

8-4.02 (entente locale entrant en application le 1^{er} juillet 2018) :

- *Le début de l'année de travail s'effectue en août pour un maximum de 5 jours ouvrables. Cependant, en cas d'impossibilité de respecter les alinéas suivants de la présente clause et afin d'éviter que la dernière journée de classe se situe après le 24 juin, le début de l'année de travail pourrait comporter jusqu'à 7 jours en août;*
- *Au moins 14 journées consécutives de congé pour les fêtes de Noël et du Nouvel An étant convenu que la dernière journée ouvrable avant ledit congé se situe au plus tard le 23 décembre;*
- *4 journées pédagogiques en début d'année de travail et avant la rentrée des élèves;*
- *3 journées pédagogiques après la dernière journée de présence des élèves prévue au calendrier scolaire;*
- *2 journées pédagogiques mobiles déterminées par l'école;*
- *1 bloc de 2 journées consécutives placé dans la première moitié de l'année scolaire et un autre bloc de deux journées consécutives placé dans la deuxième moitié de l'année scolaire;*
- *2 journées supplémentaires pour pallier aux situations imprévues entraînant la fermeture d'une école ou la tenue d'élections : à défaut de fermeture ou d'une élection, après le 1^{er} avril, une de ces deux journées peut être fixée à une date déterminée par l'école. À compter du 15 avril, les journées non-utilisées seront fixées aux dates déterminées par l'école;*
- *Les journées pédagogiques mobiles à être déterminées par l'école et les journées résultantes de la non-fermeture de l'école ne peuvent être juxtaposées aux blocs de journées pédagogiques déjà prévues au calendrier scolaire.*

Parmi les 20 journées pédagogiques, il reste donc à distribuer dans le calendrier scolaire 9 journées.

La représentante de l'école Jacques-Ouellette soulève une problématique relativement aux journées pédagogiques mobiles déterminées par Jacques-Ouellette. Elle se demande si l'école pourrait consulter les écoles de secteurs des élèves qui fréquentent Jacques-Ouellette parce que les enfants se retrouvent en journée pédagogique, alors que l'école de quartier n'est pas en pédagogie, il n'y a donc pas de service de garde pour les enfants. La problématique, qui touche plusieurs écoles de la CSMV, sera présentée aux directions afin de les sensibiliser.

Beaucoup de questions ont été posées à la direction générale. Elles seront traitées dans des rencontres ultérieures, notamment pour les IMSE.

Si les représentants ont d'autres questions à formuler à la direction générale, on leur demande de les faire parvenir à l'adresse du comité de parents : comitedeparentscsmv1@gmail.ca.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 29 OCTOBRE 2018

6.1 Adoption du procès-verbal

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

6.2 Suivis des procès-verbaux

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

7. CONSULTATION DES CÉ

M. Nicola Gendron a reçu 15 réponses au sondage envoyé à la suite de la dernière rencontre du CP, à propos des locaux de l'école et le déglacage des cours. La direction générale de la CSMV a dû encourager les directions d'école à répondre aux questions de leur représentant au CP et leur rappeler que ce sondage se faisait en partenariat avec la direction générale. On rappelle que ce sondage ne s'adresse pas aux représentants du secondaire. On suggère de laisser plus d'espace pour les commentaires.

M. Grenon commence à amasser des informations sur la réfection des cours d'école. La direction générale a proposé de venir faire une présentation sur les différentes possibilités à envisager.

8. PLÉNIÈRE

Les représentants sont appelés à discuter de deux dossiers présentés par la CSMV, afin de leur présenter une résolution à la rencontre du mois de janvier 2019.

8.1 POS Sacré-Cœur

Le POS Sacré-Cœur touche le secteur des écoles Adrien-Gamache, Lionel-Groulx et Carillon.

Le CÉ d'Adrien-Gamache présente une troisième hypothèse, dans laquelle il n'y aurait pas de redécoupage. On demande au représentant de faire parvenir une copie de sa demande au CP.

Le représentant de Lionel-Groulx préfère ne pas parler des hypothèses retenues par son CÉ. Il est invité à faire parvenir les conclusions de leur discussion avant la prochaine rencontre.

Il n'y a pas encore eu de CÉ encore à l'école Carillon. La représentante enverra les recommandations avant la prochaine rencontre.

Le représentant de l'École primaire à vocation sportive convient qu'il y a plusieurs avantages à avoir une école à vocation particulière mais qu'il est difficile de se diriger vers une telle hypothèse en ne sachant pas quel projet pédagogique particulier pourrait être implanté.

Le représentant de Saint-Laurent soutient qu'il n'y a personne de mieux placée que les représentants des écoles touchées par ce POS pour se prononcer.

8.2 Calendriers scolaires

Dans sa résolution au conseil des commissaires, le CP proposera que la semaine de relâche de la CSMV ne se tienne jamais en même temps que celles des commissions scolaires de Montréal. Le CP proposera également que la pédagogie d'octobre soit déplacée au 1^{er} novembre.

9. COMITÉ CULTUREL

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

10. PROJET CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (PLÉNIÈRE)

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

11. PROGRAMME DE FORMATIONS

Nicola Grenon présente le point. Les formations en Webinaire live sont offertes entre 19 h et 21 h.

Résolution N° CP20181126-02

OFFRE DE FORMATION DU COMITÉ DE PARENTS 2018-2019

CONSIDÉRANT le désir d'offrir le plus d'opportunités possibles aux parents afin qu'ils puissent être formés sur les différents sujets touchant à la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT l'offre de formation de la Fédération des comités de parents du Québec;

CONSIDÉRANT la nouvelle offre de service par abonnements aux webinaires ainsi que les formations spécifiques dites « sur mesure »;

CONSIDÉRANT le budget 2018-2019 du comité de parents de la CSMV (CP) tel qu'adopté à la rencontre du 29 octobre 2018;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. JEAN BEAULIEU ET APPUYÉ PAR M. SUYLVAIN POULIOT DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE pour l'année 2018-2019, le CP prenne l'abonnement offrant 10 abonnements par webinaire pour 5 connexions par séance au coût de 650 \$ (les dates en seront rappelées à chaque CP);

QUE tout parent participant aux conseils d'établissement de la CSMV (ou au CP) puisse s'inscrire à chaque formation. L'exécutif du CP gèrera le nombre de connexions et adaptera le format au besoin en proposant des regroupements si cela s'avère nécessaire;

QUE le CP organise deux formations à plus grande échelle, soit une qui aura lieu lors du CP de décembre portant sur les comités de parents eux-mêmes et une autre sur les projets éducatifs qui aura lieu en janvier;

QUE la formation de janvier sur les projets éducatifs soit ouverte à tous les parents, professeurs et membres du personnel intéressés et que nous propositions également cette formation à nos partenaires comités de parent.

12. INSCRIPTION AUX SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL DU COMITÉ DE PARENTS

Les comités devraient commencer leurs travaux dans une semaine, délais laissé pour compléter les inscriptions.

12.1 Sous-comité Écoles sans CÉ ou représentants

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

13. PAROLES

13.1 Aux représentants de la FCPQ

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

13.2 Aux parents-commissaires

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

13.3 Aux représentants du CCSEHDAA

13.3.1 Résolution pour nouvelle nomination d'un parent membre du CCSEHDAA

Résolution N° CP20181126-03

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

CONSIDÉRANT que le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est notamment constitué de parents de ces élèves, tel que prévu à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que le nombre de parents siégeant à ce comité a été déterminé à 18, par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin conformément à l'article 186 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'il revient au comité de parents de désigner les 18 parents membres du CCSEHDAA et de déterminer la durée de leur mandat;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale des parents des élèves HDAA, tenue le 10 octobre 2018, une liste de 18 candidats intéressés à siéger au CCSEHDAA a été créée mais que l'un d'entre eux s'est présenté alors qu'il en était à sa deuxième année de mandat, laissant ainsi un siège vacant;

CONSIDÉRANT que le CCSEHDAA a désigné un 18^e parent lors de sa rencontre du 12 novembre;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE MME CAROLINE MÉNARD ET APPUYÉ PAR M. ABDELHAKIM OUAZ DE :

DÉSIGNER le parent suivant pour siéger au CCSEHDAA de la CSMV : M^{me} Rezika Ikene;

DÉTERMINER que la durée de son mandat sera de ____ ans.

13.4 Au représentant du comité sur le transport

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

13.5 Au trésorier

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

13.6 À la secrétaire

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

13.7 Aux représentants

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

13.8 Au public

Une stagiaire de la [Maison de la Famille le Cavalier](#), étudiante en sexologie de l'UQAM, Mélissa Plante-Côté, vient parler aux représentants du projet qu'elle réalise avec les élèves de 6^e année de l'école Bourgeois-Champagnat, en éducation à la sexualité.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sous la proposition de M^{me} Caroline Ménard et appuyé par M. Nicolas Brosseau, la séance est levée à 22 h 45.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

Ida Francoeur, présidente

Tyna Phaneuf, secrétaire exécutive